

Initiatives ministérielles

du Parti réformiste aient des amis à protéger dans les commissions. Eh bien là, il faudrait peut-être le dire très clairement. Mais si ce n'est pas le cas, on n'a pas besoin de commissions qui ne fonctionnent pas.

On a assez d'une autre Chambre qui ne fonctionne pas, monsieur le Président, sans avoir des commissions qui ne fonctionnent pas. Alors, il faudrait limiter les dégâts. Peut-être pourrions-nous même avoir le consentement unanime tout de suite afin d'avoir une résolution constitutionnelle pour suspendre l'autre Chambre dans l'état actuel de ses occupations et de ses fonctions jusqu'à ce qu'on ait recréé une nouvelle Chambre qui respire plus les aspirations des Canadiens et Canadiennes. Pour ce qui est des Québécois et Québécoises, nous nous occuperons du problème d'une deuxième Chambre chez nous.

• (1040)

Cela étant dit, le projet de loi C-18 a été présenté—je dois malheureusement le noter, et l'honorable secrétaire d'État aux Affaires parlementaires le regrette probablement lui aussi—avec un certain retard, ce qui fait que nous devons accélérer un peu le tempo de discussion et qu'une motion d'attribution de temps a dû être présentée. Pourquoi le gouvernement n'a-t-il pas agi de façon plus rapide? Pourquoi n'a-t-on pas été saisi du projet de loi C-18 quinze jours auparavant, ce qui nous aurait évité la situation actuelle? Je ne le sais pas et j'éviterai de spéculer sur la question pour ne pas prêter d'intention malveillante à qui que ce soit.

Nous sommes dans une situation un peu inconfortable, là où des commissions provinciales ont décidé volontairement de siéger, puisque, lors de la comparution du directeur général des élections, M. Jean-Pierre Kingsley, devant le Comité de la procédure et des affaires de la Chambre—dont vous trouverez le témoignage à la page 13 du rapport dudit comité, qui a siégé le 24 mars dernier, et qui a été déposé en cette Chambre par son président, l'honorable député de Kingston et les Îles—M. Kingsley nous disait que les commissions provinciales avaient toute autorité pour suspendre leurs délibérations, à condition de respecter la date butoir du 16 septembre prochain. Or, les commissions ont décidé de commencer à siéger.

Je respecte leur décision; je ne la partage pas. L'indication avait été clairement donnée par cette Chambre, par un vote de deuxième lecture sur le principe du projet de loi C-18, que le frein était déjà engagé, que le pied était déjà sur le frein, qu'il fallait arrêter.

Il y a des gens qui se présenteront ces jours-ci pour faire valoir leurs arguments devant des commissions provinciales, particulièrement au Québec. Ce sera un travail qui, malheureusement, s'avérera inutile. Je pensais que la sagesse aurait peut-être demandé qu'une suspension de quelques jours soit tout indiquée afin d'en arriver à voir la décision du Parlement sur le projet de loi C-18, puisque les indications selon lesquelles nous allions arrêter le processus étaient claires.

C'étaient les quelques remarques que j'avais à faire à ce stade-ci sur le projet de loi C-18. J'ai déjà mentionné que, étant membre du Comité de la procédure et des affaires de la Chambre,

je n'avais pas l'intention de prendre de position ferme sur ce que j'entendais aller défendre là-bas. J'ai toujours dit que j'irais, sans oeillères, les coudées franches, entendre les témoins, entendre les représentations de toutes les parties qui pourront bien le faire, soit par téléconférence, soit par audiences publiques un peu partout au pays, puisque, étant maître de sa procédure et suivant l'avis de motion qui a été donnée et qui apparaît au *Feuilleton* de la Chambre, le Comité de la procédure et des affaires de la Chambre aura une très grande latitude pour faire cette étude.

Pour toutes ces considérations, je ne pourrai appuyer aucune des motions proposées par mon collègue de Kindersley—Lloyd-minster.

[Traduction]

M. Nelson Riis (Kamloops): Monsieur le Président, je suis heureux de pouvoir participer encore une fois à cet important débat. Malheureusement, on nous demande de discuter de la question dans des conditions qui m'apparaissent tout à fait inadéquates. Je sais que le gouvernement a déjà eu recours à l'attribution de temps, faisant valoir qu'il fallait adopter le projet de loi à toute vitesse.

Je viens de passer deux semaines dans ma circonscription et je dois admettre que même si les électeurs de cette région de la Colombie-Britannique sont troublés par les propositions, ils ne croient pas qu'il s'agisse d'une priorité nationale et ils ne croient certainement pas qu'il faille accélérer l'adoption d'un projet de loi qui, en un sens, sabote le processus.

Je parle en tant que député de Colombie-Britannique, dont la population va encore une fois se faire rouler. Une fois de plus, nous allons nous faire embrocher. Sous prétexte que les députés libéraux n'étaient pas satisfaits de la délimitation de leurs circonscriptions, la Colombie-Britannique va se retrouver sous-représentée dans le prochain Parlement. La Colombie-Britannique est une région dynamique du Canada. Sa population croît quotidiennement en raison de l'arrivée de travailleurs d'autres provinces qui viennent y chercher des emplois.

• (1045)

La décision du gouvernement aura essentiellement pour effet de créer une sous-représentation de la Colombie-Britannique dans le prochain Parlement à cause de la mise à jour des limites des circonscriptions électorales sur la base du recensement de 1991. Cette façon d'agir est tout à fait anti-démocratique.

Néanmoins, comme l'a signalé mon collègue du Bloc, les commissions vont de l'avant. Des résidents de Kamloops, dans ma circonscription, se demandent s'ils doivent comparaître devant la commission. Je crois que ce serait inutile. Les limites seront probablement encore une fois modifiées. Le processus est mis en veilleuse pour l'instant, mais qui sait ce que l'avenir nous réserve?

On a déjà dépensé quatre ou cinq millions de dollars pour ce processus. On va en dépenser encore pour tenir des audiences absurdes, dénuées de bon sens et illogiques. C'est ridicule! On parle de convoquer une réunion publique pour discuter des limites des circonscriptions électorales, alors que l'opinion du public n'a aucune valeur.